



1^{re} SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE INTERPARLEMENTAIRE MAROC-QUÉBEC

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM)
 - Rabat (Maroc)
 - 16 au 20 juin 2013
- PARTICIPANTS**
- Délégation québécoise**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M. Claude Cousineau, vice-président de l'ANQ et membre de la DANRM
 - M. Irvin Pelletier, député de Rimouski et vice-président de la DANRM
 - M^{me} Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière et vice-présidente de la DANRM
 - M^{me} Maryse Gaudreault, députée de Hull et membre de la DANRM
 - M^{me} Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson
 - M^{me} Denise Beaudoin, députée de Mirabel
 - M^{me} Catherine Durepos, responsable du Service des affaires bilatérales, européennes et du Commonwealth.
- Délégation marocaine**
- M. Karim Ghellab, président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc
 - M^{me} Sabah Boucham, députée
 - M. Nourdin Moudian, député
 - M. Chafik Rachadi, député
 - M. Samir Belfkih, député
 - M. Ahmed El Mehdi Mezouari, député
 - M. Adil Essoubai, député
 - M^{me} Sabah El Mansouri, députée
 - M. Bouaza Roukbi, député
 - M. Azzedine Chraibi, chef de cabinet du président
 - M. Mohammed Alaoui, conseiller diplomatique
 - M. Najib Embarek, chef du Service des relations bilatérales.

CONTEXTE

- La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est un partenaire de coopération de l'ANQ depuis 2003.
- En août 2011, les présidents des deux assemblées procédaient à la signature d'une entente formelle de coopération entre les deux assemblées. Elle a pour objet de consolider le dialogue parlementaire entre les deux institutions et de développer des actions de coopération parlementaire et administrative.
- En mai 2012, les présidents des deux chambres consolidaient cette coopération par la signature d'une entente instituant la *Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec (CPIMQ)*.
- Cette Commission a pour objectif de servir de tribune aux élus marocains et québécois afin d'échanger sur des thèmes portant sur la conduite des travaux parlementaires et le fonctionnement des parlements.
- Ce faisant, la Commission vise à favoriser le renforcement des capacités des parlementaires et des fonctionnaires.
- La Commission est habilitée à faire des recommandations visant le développement et le renforcement des institutions parlementaires de même que des liens socio-économiques et culturels entre les deux États.
- Elle est composée de délégations de députés marocains et québécois qui reflètent l'équilibre des différentes formations politiques représentées au sein des deux institutions. La Commission se réunit annuellement, par alternance au Québec et au Maroc.
- Il s'agissait de la session inaugurale de cette Commission et les thèmes abordés ont été proposés par la partie marocaine.
- L'intérêt de la partie marocaine à s'enquérir des expériences québécoises sur les thèmes convenus prend principalement sa source dans les dispositions de la nouvelle Constitution marocaine adoptée en 2011. En effet, celle-ci comprend des dispositions relatives à la nécessité de prise en compte des intérêts des citoyens, notamment par l'association des acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques (art. 13), par la possibilité pour les citoyens de présenter des propositions législatives (art. 14), et par la présentation des pétitions aux pouvoirs publics (art. 15). Les députés marocains sont actuellement au cœur d'un processus d'élaboration de lois organiques destinées à enchâsser ces dispositions dans un cadre juridique marocain. Par ailleurs, la Chambre des représentants du Maroc a adopté à la fin de 2012 un plan stratégique pour la mise à niveau et le développement de son action en vue de se conformer aux dispositions de la Constitution de 2011.

THÈMES

- La participation des citoyens aux travaux parlementaires
- Les jeunes et le Parlement.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les outils et les mécanismes que le Québec a mis en œuvre en matière de renforcement de la participation des citoyens aux travaux parlementaires, en particulier ceux des commissions.
- Échanger avec les parlementaires marocains sur les enjeux de la sensibilisation et de la participation des jeunes aux travaux et activités du Parlement.
- Établir les objectifs et les paramètres des prochaines activités qui se dérouleront dans le cadre de la Commission.
- Contribuer au rayonnement de l'ANQ sur la scène internationale, ainsi qu'à la promotion de la démocratie parlementaire.
- Assurer le positionnement de l'ANQ en tant qu'acteur de premier plan du renforcement institutionnel des parlements de la Francophonie.
- S'enquérir de l'actualité politique et parlementaire marocaine.
- Contribuer au renforcement de liens entre le Maroc et le Québec.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Cette première session de travaux a été l'occasion pour la délégation québécoise de présenter les mécanismes et les processus propres à l'ANQ, qui permettent aux citoyens de prendre part au travail législatif et de faire entendre leurs différents points de vue. Les députés québécois ont donc présenté en détail les principales étapes de réalisation, les particularités et les bénéfices des consultations menées en commission parlementaire, en l'occurrence les consultations générales, particulières et en ligne.
- Ils ont également échangé avec leurs homologues marocains sur la façon dont les technologies de l'information et des communications peuvent constituer une voie intéressante pour améliorer et accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires. C'est dans ce contexte que les députés québécois ont expliqué, notamment, en quoi consiste le traitement des pétitions et des commentaires en ligne soumis à l'ANQ par les citoyens.
- En outre, la séance de travail portant sur les jeunes et le Parlement a permis aux députés québécois de faire connaître les outils mis en place par l'ANQ pour rejoindre les jeunes et les sensibiliser au travail de législateur. Ils ont, entre autres choses, informé leurs homologues des différentes étapes et particularités de l'organisation de simulations parlementaires.
- Dans un souci d'apprentissage mutuel, ces séances de travail ont été l'occasion pour les membres de la délégation québécoise d'enrichir leur réflexion et leur évaluation des façons de faire propres à l'ANQ, à la lumière des développements qui ont lieu au sein de la Chambre des représentants du Maroc et des chantiers législatifs en cours.

- COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**
- Cette mission à Rabat a, en outre, été l'occasion pour la délégation québécoise de participer à des entretiens avec plusieurs acteurs gouvernementaux ou parlementaires marocains, permettant ainsi des éclairages multiples et complémentaires sur la société marocaine et les enjeux qui lui sont propres. Ainsi, les personnalités suivantes ont été rencontrées:
 - le président de la Chambre des représentants;
 - le président de la Chambre des conseillers;
 - le président et les membres du bureau de la Commission des affaires étrangères, des affaires islamiques et des Marocains à l'étranger;
 - des présidents de groupes parlementaires;
 - le ministre d'État;
 - le ministre délégué aux Affaires étrangères;
 - le ministre de l'Éducation nationale;
 - le président du Conseil national des droits de l'Homme.
 - De plus, la délégation québécoise a tenu une séance de travail avec des femmes parlementaires marocaines, laquelle a permis des échanges de vues sur la condition féminine au Maroc et la place des femmes en politique et dans les sphères de pouvoirs, tant au Maroc qu'au Québec.
 - À l'issue de la session, la délégation marocaine s'est montrée très satisfaite à l'égard des informations recueillies. Ces dernières pourront leur être utiles dans la mise en œuvre des réformes parlementaires en cours et la rédaction de lois organiques. Afin de pouvoir profiter davantage de l'expertise québécoise, ils ont souhaité que l'étude des deux thèmes (la participation des citoyens aux travaux parlementaires; les jeunes et le Parlement) se poursuive dans les mois à venir. Il a donc été convenu que des échanges auraient lieu au sein de groupes de travail restreints d'ici la tenue de la 2^e session de la CPIMQ, prévue à Québec, et que les résultats de cette collaboration seraient présentés à cette occasion.

COÛT	- Per diem et autres frais	3 353,00 \$
	- Transport	15 497,76 \$
	Total	18 850,76 \$